

Tarifs énergie

Changement de TVA : quel impact sur les prix de l'électricité ?

Publié le 10 juillet 2025 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

À compter du 1^{er} août 2025, la France s'aligne sur le droit européen et harmonise les taux de TVA sur l'électricité. Ce changement donne lieu à des modifications de calcul sur les factures d'électricité afin de stabiliser les tarifs réglementés, indique la Commission de régulation de l'énergie. Explications avec *Service-Public.fr*.

La loi de finances pour 2025 a validé, à compter du 1^{er} août 2025, la suppression du taux de TVA réduit à 5,5 % sur les factures d'électricité. Cette évolution résulte d'une mise en conformité fiscale avec le droit européen.

La France appliquait jusqu'à maintenant une TVA réduite à 5,5 % sur la part fixe de l'abonnement et une TVA normale à 20 % sur la consommation. Or, cette double taxation n'est pas autorisée par l'Union européenne qui impose **des taux de TVA uniformes pour un même service**. Un taux de TVA à **20 %** sera désormais appliqué sur la part liée à l'abonnement.

Maintenir une stabilité avec des mouvements qui se compensent

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a publié le 19 juin 2025 une nouvelle délibération (https://www.cre.fr/fileadmin/Documents/Deliberations/2025/250619_2025-155_Proposition_TRVE_inf_36.pdf) sur le tarif réglementé de vente d'électricité (TRVE). Elle prend en compte le changement de TVA.

Pour compenser cette hausse de la part liée à l'abonnement, le gouvernement a par ailleurs prévu un abaissement de l'accise (taxe sur la consommation) et du TURPE (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité). Cela répond à une recommandation de la CRE afin de maintenir les tarifs réglementés à un niveau stable.

L'accise passera de 33,70 €/mégawattheure à 29,98 €/MWh au 1^{er} août 2025.

Le TURPE, qui a connu une augmentation de 7,7 % en février 2025, baissera également d'environ 2,5 %.

Les tarifs en offres de marché sont aussi concernés par ces évolutions.

Quel impact sur la facture d'électricité ?

Avec la baisse de l'accise, le prix au kilowattheure va passer **de 0,2016 € à 0,1952 €**.

L'impact sur le tarif réglementé de vente d'électricité va dépendre du niveau de consommation des usagers :

- pour les faibles consommations, l'augmentation de la part de l'abonnement sera plus visible que la baisse liée à la consommation ;
- pour les fortes consommations en revanche, la facture va baisser. En effet, la baisse du prix du kilowattheure aura davantage d'impact sur le montant de la consommation et l'augmentation de l'abonnement se fera moins sentir.

Exemple :

La CRE indique que « pour une consommation moyenne de 4 400 kilowattheures par an, la facture moyenne TTC annuelle passera de 1 050 € à 1 046 € », soit une baisse de 4 € par an (consommation d'électricité annuelle moyenne par foyer estimée à 4 111 kWh).

À savoir

Plusieurs facteurs entrent en compte dans la fixation du prix de l'électricité, notamment :

- l'approvisionnement ;
- l'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) ;
- les taxes (accise, contribution tarifaire d'acheminement ou CTA, et TVA).

Rappel

La Commission de régulation de l'énergie (CRE), autorité administrative indépendante, propose 2 fois par an une révision du tarif réglementé de l'électricité (également appelé « tarif bleu » d'EDF) ; ce tarif concerne la majorité des foyers. Cette révision proposée par la CRE doit ensuite être approuvée par décision ministérielle.

Voir aussi

Comment choisir un fournisseur d'électricité ou de gaz ou en changer ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18116>)

Service-Public.fr

Panneaux solaires : le tarif de vente de votre surplus d'électricité évolue (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18205>)

Service-Public.fr

Éco-prêt à taux zéro : les modalités du dispositif évoluent (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18201>)

Service-Public.fr

La CRE propose de maintenir les tarifs réglementés de vente de l'électricité TTC stables au 1er août 2025 pour les consommateurs souscrivant une puissance inférieure à 36 kVA

(<https://www.cre.fr/actualites/toute-lactualite/la-cre-propose-de-maintenir-les-tarifs-reglementes-de-vente-de-lelectricite-ttc-stables-au-1er-aout-2025-pour-les-consommateurs-souscrivant-une-puissance-inferieure-a-36-kva.html>)

Commission de régulation de l'énergie

Comment sont encadrés les tarifs de l'électricité ? (<https://www.economie.gouv.fr/cedef/tarifs-electricite>)

Ministère chargé de l'économie

Tout comprendre à votre abonnement de gaz et d'électricité

(<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/abonnement-gaz-electricite-energie>)

Ministère chargé de l'économie

Agenda

À PARTIR DU 1 JUIL. 2025

Lutte contre le tabac

Interdiction de fumer dans de nouveaux lieux publics depuis le 1er juillet

(<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18351>)

Publié le 13 juin 2025

JUSQU'AU 22 JUIL. 2025

Soldes

Soldes d'été 2025 : les dates (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15000>)

Publié le 04 juin 2025

Voir toutes les échéances (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/agenda>)